

Direction Départementale des Territoires  
de la Loire

Service Aménagement et Planification

Cellule Risques



Direction Départementale des Territoires  
du Rhône

Service Planification Aménagement  
Risques

Unité Prévention des Risques

ddt-sap-risques@loire.gouv.fr  
Tél. 04 77 43 81 19 – Fax : 04 77 43 80 90

## Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation (PPRN*Pi*) du GIER et de ses affluents

### BILAN DE LA CONCERTATION dans le département de la Loire 2016

Une réunion de lancement du Plan de Prévention des Risques d'inondation du bassin versant du Gier et de ses affluents a eu lieu le 15 mars 2006, en présence de Mme la sous-préfète, directrice de Cabinet de la Loire et de Mr le secrétaire général adjoint du préfet du Rhône. A cette réunion étaient conviés l'ensemble des élus des 2 départements, ainsi que les différents organismes et services concernés.

Le PPRN*Pi* du bassin versant du Gier et de ses affluents a été prescrit par **arrêté inter-préfectoral** n° EA-09-765 le 9 septembre 2009 par les préfets de la Loire et du Rhône. Le préfet de la Loire a été désigné Préfet coordonnateur de la démarche interdépartementale.

#### **1- Déroulement de la concertation dans le département de la Loire**

##### **1-1- Concertation avec les collectivités**

##### **La détermination des aléas**

##### **a) Etudes hydrauliques**

**Les études hydrauliques qui ont abouti à la réalisation des cartes des aléas**, réalisées par le bureau d'études Sogreah de 2008 à 2010, ont été présentées aux élus de l'ensemble des communes du bassin

versant du Gier le 21 mai 2010, en présence de Mr le directeur Départemental de la Loire et de Mme la Secrétaire Générale Adjointe du Préfet du Rhône. À cette occasion les cartes des aléas ont été remises aux communes. A cette réunion étaient également conviés les différents organismes et services concernés.

Les études ont été lancées en octobre 2008. Le bureau d'études SOGREAH a présenté les conclusions de l'étude hydrologique fin juillet 2009, les conclusions de l'étude hydraulique fin avril 2010. L'étude hydraulique de 2010 a identifié des secteurs de débordement mais sans qualifier les aléas en raison de la difficulté de modéliser ces zones où la densité d'urbanisation est importante ou du fait de la présence de couvertures sur le Gier et certains affluents. Les études techniques ont été présentées à l'ensemble des représentants des communes du bassin versant du Gier le 21 mai 2010 à Rive de Gier. Les cartographies issues de ces études ont été remises dans le cadre du **porter à connaissance des aléas** le 28 juillet 2010 à l'ensemble des communes du bassin versant.

Les délais du rendu sont liés à l'intégration des éléments de la crue de novembre 2008 survenue peu de temps après le début des études. L'ensemble de l'hydrologie a dû en effet être reprise vu l'ampleur de la crue de 2008.

Des compléments d'études sur les affluents du Gier ont permis en mars 2011 d'intégrer des secteurs à enjeux non considérés lors du lancement de l'étude initiale. Ces deux études de ruissellement urbain particulières comprennent chacune une modélisation hydraulique sur les affluents et une cartographie des aléas pour la crue centennale : elles concernent les communes de Doizieux et Chagnon. Les cartographies issues de ces études ont été portées à la connaissance des communes par courrier de la Préfète de la Loire en date du 14 juin 2011.

#### **b) Etudes de ruissellement urbain**

Suite aux crues de novembre 2008 et à l'analyse de la crue centennale, il est apparu que les secteurs de couverture du Gier et du Janon sur le centre-ville de Saint-Chamond et de couverture du Couzon à la confluence avec le Gier sur la commune de Rive de Gier, méritaient une attention particulière.

Une étude spécifique a donc été confiée au bureau d'études Artélia afin de caractériser l'aléa ruissellement urbain en 2012. Les cartographies issues de ces études **de ruissellement urbain et des écoulements débordants sur les couvertures** ont été successivement portées à la connaissance des communes par courrier de la Préfète de la Loire :

- en date du 19 mars 2012 pour le centre-ville de Rive de Gier,
- en date du 03 août 2012 pour la confluence avec le Couzon pour Rive de Gier,
- en date du 26 octobre 2012 pour Saint-Chamond.

Dans le cadre des études effectuées sur le Territoire à Risques Inondation important de Saint-Etienne pour répondre aux objectifs de la Directive Inondation, et notamment la cartographie des crues trentennale, centennale et millénale de septembre 2013, des modifications suite aux changements des données topographiques réalisées par Modèle Numérique de Terrain LIDAR IGN (définition altimétrique plus précise) ont été apportées. Les connaissances ont été actualisées tant sur le périmètre des zones inondables que sur les hauteurs d'eau.

Enfin en 2014, Saint-Etienne Métropole, poursuivant sa démarche de réduction de vulnérabilité aux inondations dans le cadre du contrat de rivières, a fait réaliser sur la commune de Saint-Chamond des travaux permettant de réduire l'impact des inondations en cas de crue sur le secteur de Moulin Combat, à l'amont de la confluence du Gier avec le Janon.

Ces aménagements représentant un fort potentiel quant à l'impact hydraulique sur le secteur mais aussi à l'aval, la DDT a missionné le bureau d'études Artélia afin de modéliser les écoulements débordants du Gier et du Janon et les incidences du projet vis-à-vis de l'état initial et des aléas inondation.

Cette étude complémentaire a été remise par Artélia à la cellule risques de la DDT en septembre 2014. Le rendu de cette étude a été présenté en mairie de Saint-Chamond le lundi 3 novembre 2014.

Enfin, dans un souci de connaissance approfondie des phénomènes de débordements des affluents sur les zones urbanisées, la DDT a missionné le bureau d'études Artélia pour la réalisation d'études complémentaires. Elles

consistent à l'analyse des écoulements débordants sur les couvertures :

- du Féloin en rive gauche et de l'Egarande en rive droite à Rive de Gier. Ces études ont fait l'objet d'une présentation à la commune le 9 février 2015.
- de l'Onzion sur la commune de L'Horme.

### La détermination des enjeux

L'élaboration des **cartes des enjeux** a fait l'objet de plusieurs réunions qui ont permis de valider les cartes des enjeux :

- Le 10 janvier 2012 à Saint-Joseph, Saint-Martin la Plaine et la Terrasse sur Dorlay
  - Le 24 avril 2012 à la Grand Croix
  - Les communes de Chagnon et Doizieux ne présentaient pas ou peu d'enjeux sur leur commune, il n'y a donc pas eu de réunion avec ces communes qui ont néanmoins été contactées par téléphone.
  - Les communes de Dargoire, Tartaras, Saint-Paul en Jarez, l'Horme, Génilac ont été rencontrées en mai 2012.
  - La commune de Rive de Gier, soumise au risque de ruissellement urbain, a été rencontrée le 22 mai 2012
  - La commune de Saint-Chamond, soumise au risque de ruissellement urbain, a été rencontrée le 21 mai 2012 puis le 26 juin 2012.
  - Les communes de Châteauneuf et Lorette le 5 juin 2012
  - La commune de Saint-Etienne le 16 juillet 2012
- **Les modifications demandées par les communes ont été prises en compte.**
  - **L'ensemble des cartes des enjeux a été validé en 2012.**

Il est à noter que le PPRNPi est basé sur l'existant, les projets des communes ont donc été notés uniquement pour une meilleure compréhension des enjeux sur la commune.

### Projet de zonage et de règlement

**L'élaboration des cartes de zonage et du règlement ont fait l'objet de plusieurs réunions qui ont permis de valider les cartes.**

Le tableau ci-joint en annexe récapitule l'ensemble des échanges, validations et modifications éventuelles effectuées à l'issue des réunions de concertation.

Les choix effectués lors de la réalisation du zonage réglementaire, dans le contexte du PPRNPi du Gier ou lors de la concertation, sont expliqués dans la note de présentation du dossier de PPRNPi.

**Le dossier projet de PPRNPi mis en consultation**, daté de février 2016, tient compte, autant que possible, des différentes observations issues de la concertation.

### **1-2- Concertation avec le public**

Trois réunions publiques d'information ont eu lieu pour le département de la Loire :

- le 26 janvier 2012 en mairie de Givors (commune avec le département du Rhône)
- le 6 février 2012 à Saint-Chamond (commune avec le département du Rhône)
- Le 14 janvier 2016 à 18H00 en mairie de Saint-Chamond (département de la Loire)

Elles avaient pour objectifs :

- de présenter la démarche PPRNPi
- d'expliquer le projet de règlement et de zonage
- de faire un point sur l'Etat d'avancement du PPRNPi du Gier

Le 29 janvier 2016 une réunion du bilan de la concertation concernant l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisionnel d'inondation (PPRN<sub>Pi</sub>) du bassin versant du Gier s'est tenue en mairie de Génilac, sous la présidence de Messieurs les directeurs des Directions Départementales des Territoires de la Loire et du Rhône. L'ordre du jour était la présentation des réponses apportées par les DDT aux questions posées pendant la phase de concertation par les différents partenaires consultés.

### ***Outils de communications utilisés :***

- Prestation de communication passée avec la société Niagara, notamment pour apporter une aide dans le cadre de l'animation des réunions publiques.
- Mise à jour régulière des sites internet des services de l'État de la Loire et du Rhône, sur lequel on peut trouver : le déroulement de la procédure du PPRN<sub>Pi</sub>, les études techniques, les cartes des enjeux et les cartes des aléas qui ont fait l'objet d'un porter à connaissance des élus, les présentations faites lors des réunions publiques ainsi que les comptes-rendus de ces dernières.
- Réalisation de panneaux, de plaquettes et imprimé FAQ expliquant le risque inondation, le PPRN<sub>Pi</sub> du Gier.
- Publicités dans les journaux pour annoncer les réunions publiques.
- Cahiers d'observations mis à la disposition du public pour toute demande ou observation.
- Relais des informations par les mairies (bulletins municipaux...), et les syndicats de rivières.

La mission communication de la DDT du Rhône a apporté son aide pour l'organisation des réunions publiques, la production de document et a assuré le lien avec la presse (transmission des communiqués).

## **2- Analyse de la phase de concertation dans le département de la Loire**

D'une manière générale, la réalisation du PPRN<sub>Pi</sub> est approuvée par l'ensemble des personnes concernées. La crue centennale, crue de référence du PPRN<sub>Pi</sub>, n'a pas eu lieu sur le Gier ; les plus fortes crues connues sont celles de 2003 et 2008 qualifiées de 30ans/50ans. L'ampleur des emprises du PPRN<sub>Pi</sub> n'est donc pas toujours comprise.

Les différents niveaux d'aléas et leur traduction en termes de zonage réglementaire ont été présentés. Une description des différents zonages est présentée avec un focus particulier sur certains d'entre-eux compte-tenu du contexte local Il a été choisi d'identifier deux zones rouges centre urbain sur les communes de Rive de Gier et Saint-Chamond inscrites dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain.

La zone blanche concerne les communes qui n'ont pas de zone inondable par débordement de cours d'eau, mais pour lesquelles il est demandé de prendre en compte des mesures de rétention des eaux pluviales pour toute nouvelle imperméabilisation.

### **Cette zone blanche est uniquement applicable pour les communes du Rhône.**

Parmi les communes du bassin versant (communes figurant dans l'arrêté de Prescription du 09 septembre 2009), 11 communes de la Loire étaient uniquement touchées par la zone blanche. Celles-ci ont été retirées du périmètre du PPRN<sub>Pi</sub>.

Les communes du département de la Loire font en effet l'objet d'un schéma directeur assainissement eaux pluviales sur le périmètre de Saint Étienne Métropole qui sera approuvé courant 2016. Ce dernier disposant d'un volet dédié à la gestion des eaux superficielles, la définition d'une zone blanche n'a pas été jugée utile pour les communes de Saint-Etienne-Métropole.

### **Un courrier d'information a été transmis aux communes concernées le 22 janvier 2016.**

Les 17 autres communes de la Loire présentent des enjeux en zone inondable. Les cartographies de zonage représentent ces zones en fonction de leur classement au regard du règlement qui s'y applique.

## **2-1- Les observations**

### **2-1-2- Les observations du public**

Les principales questions orales portaient sur les points suivants :

- la mise en œuvre des PCS en lien avec le PPRNPi
- la notion de modulations de franchises des assurances
- les trames vertes et bleues
- la gestion des berges par les riverains
- l'évolution des cartes de zonage et la révision du PPRNPi dans le temps

Des réponses ont été apportées à chacun par les services de l'Etat.

Aucune observation écrite n'a été portée sur le cahier d'observation.

### **2-2- Réponses apportées par les DDT dans le cadre du dossier**

*Voir le détail ci-dessous en annexe.*

Les différents points soulevés lors de la concertation, depuis 2010, par les administrations, élus et particuliers ont été examinés par les DDT et des réponses y ont été apportées, notamment dans les compte-rendus de réunion, ou par courrier, lorsque cela était nécessaire.

Les modifications apportées au dossier par les DDT à la note de présentation, au règlement et aux différentes cartes ont permis de :

- Corriger des erreurs (sur les cartes de zonage ou dans le règlement), mettre à jour et compléter la note de présentation.
- Apporter des précisions ou des modifications sur différents articles du règlement, pour faciliter la compréhension et être cohérent avec d'autres règlements de PPRNPi du département de la Loire, faisant suite à des réflexions en interne dans le but d'améliorer la lecture et la compréhension du dossier.
- Apporter des modifications aux cartes de zonage pour mieux répondre aux caractéristiques géographiques et économiques du territoire.

### **Conclusion avec l'ensemble des communes du bassin versant.**

Tout au long de la phase de concertation, l'opportunité de réaliser un PPRNPi n'a jamais été remise en cause. Chacun semble convaincu de la nécessité de mettre en place un système de gestion de l'urbanisation afin de ne pas aggraver, voire parfois d'améliorer quand cela est possible, la situation actuelle du bassin versant.

Sur cette étape de la concertation, les documents ont donc été présentés aux communes en leur laissant le temps de réagir et d'exprimer par écrit leurs remarques qui ont toutes été étudiées et ont fait l'objet de corrections cartographiques ou de modifications sur le projet de règlement. Un compte rendu validé de la réunion de concertation a été transmis à chaque commune ainsi que les projets de règlement et de zonage.

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

**ANNEXE AU BILAN DE LA CONCERTATION 2016 :**

**Réponses aux observations faites lors de la concertation sur le zonage et le règlement : cf tableau ci-contre**

## PPRPNi GIER - DOSSIER PROJET ZONAGE et REGLEMENT – Concertation 2015 - retours et validations des communes

Réunions avec les communes du PPRNi prescrit, hors communes uniquement situées en zone blanche :

- validation des cartes de zonage par commune
- validation du règlement

28 communes	Date de réunion	Expéditeur	Mode de communication – validation	Prise en compte et suites données
Rive de Gier	29 mai 2015 à 14h00		Validation en séance	
La Grand_Croix	15 juin 2015 à 9h30	Mairie de la Grand-Croix	Validation en séance	Modifications ponctuelles demandées pour cohérence avec le terrain naturel
Saint-Chamond	02 juillet 2015 à 17h00	Mairie Saint-Chamond DDT/SAP/RISQUES	Courrier du 03/02/2016 Courrier de réponse du 10/03/2016 – acceptation de prise en compte de la modification du zonage et du règlement	Modification du zonage par adjonction d'une zone rouge centre urbain (îlot HBM)
Lorette	09 juillet 2015 de 14h00		validation	
Châteauneuf	28 août 2015 à 14h00		validation	
L'Horme	04 septembre 2015 à 10h00	Mairie de l'Horme	Réponse par mail du 29/09/2015 – validation	
Chagnon	01 octobre 2015 à 14h00	Mairie de Chagnon	Réponse par mail du 06/10/2015 – validation	
Génilac	01 octobre 2015 à 14h00		validation	
Dargoire	01 octobre 2015 à 14h00	Mairie de Dargoire	Mail du 29/10/2015 : validation avec réserve sur le niveau des plus hautes eaux (maison individuelle) + relance du 31/12/2015	Réponse DDT/Chef du SAP courrier du 15/02/2016
La Terrasse sur Dorlay	06 octobre 2015 à 9h30		validation	
Saint-Paul en Jarez	06 octobre 2015 à 9h30	Mairie St. Paul en Jarez	Courrier du 26/11/2015 Réponse DDT/SAP/RISQU ES par courrier du 18/12/2015 Mail de validation du 19/02/2016	Demande de compléments d'information suite à la concertation sur les enjeux et modification des zones inondables (niveaux d'eau)
Doizieux	06 octobre 2015 à 9h30		validation	

Saint-Jean-Bonnefonds	19 octobre 2015 à 14 H		validation	
Saint-Etienne	19 octobre 2015 à 14 H		validation	
Saint-Joseph	26 octobre 2015 à 10 H		validation	
Tartaras	26 octobre 2015 à 10 H	Mairie de Tartaras	Mail du 02/11/2015 – validation règlement et cartographies sous réserve	Remarque sur Moulin Glattard
Saint Martin la Plaine	26 octobre 2015 à 10 H		validation	
Saint-Romain-en-Jarez				
Cellieu				
Saint-Christo en Jarez				
Sorbiers				
Valfleury				
Farnay				
Sainte-Croix en Jarez				
Pavezin				
La Chapelle Villars				
La Valla en Gier				

**DDT SAP RISQUES**  
**Lettre d'information du 22/01/2016 :**  
cas des communes situées dans le périmètre du bassin versant mais en dehors des zones inondables (retirées du périmètre d'étude).